



Restauration Collective chez Orange : GRAND BLUFF EN ARRIERE CUISINE !

Sous impulsion des 4 organisations syndicales signataires, l'accord sur la Restauration du 31 mai 2019, a confisqué aux CSEE leur liberté de décision et d'action, et toutes leurs prérogatives en la matière.

Pourquoi solliciter notre CSEE aujourd'hui sur la gestion de la restauration alors que notre avis n'a jamais été demandé ces 4 dernières années ?

Lorsqu'il s'agit de sauver le « soldat restauration » d'une mort lente et certaine les organisations syndicales ont fait fi des propositions de la CFE CGC Orange depuis des années. **Elles n'ont rien mis en œuvre pour redonner du pouvoir d'achat aux salariés de notre périmètre** en leur permettant de bénéficier de leurs subventions restauration pour TOUS leurs jours travaillés, qu'ils soient sur site ou en télétravail.

Comment se satisfaire de cette gestion depuis décembre 2019 aveugle et artificielle quand :

La gestion mutualisée de la restauration a privé les salariés de leur subvention de repas pendant les périodes de confinement et de déconfinement successives en 2020 et 2021 et qu'une indemnité de substitution n'a été que très tardivement et très partiellement mise en place en compensation au regard de la réalité des périodes de fermeture des restaurants et de télétravail effectif de la DOGSE.

La refacturation opaque et contestable de coûts immobiliers exorbitants (2,7 millions soit 33% du budget restauration DOGSE) plombe les coûts d'exploitation des restaurants Orange et conduit à la facturation d'un Perçu Pour Compte par repas aussi irréaliste qu'abusif.

En pleine crise sanitaire, la situation devenue extrême et intenable, a conduit Orange SA à « effacer de l'ardoise » plus de 14 millions d'euros de ces coûts pour les exercices 2020 et 2021, démontrant un peu plus le caractère artificiel et injustifié de sa démarche.

Depuis leur mise en place, les organes créés par l'accord du 31 mai 2019 ont montré leur incapacité à gérer correctement la restauration, en particulier en cette période de crise sanitaire.

Les décisions du Commission Technique National de Restauration sont prises avec beaucoup de retard, sans concertation avec les CSE.

Les commissions de restauration des CSE s'en plaignent et dénoncent l'opacité de gestion.

Orange a pris conscience que le dispositif de l'accord du 31 mai 2019 est injuste et intenable. Il est temps que notre CSEE retrouve sa souveraineté, sa liberté d'action et de décision, et puisse exercer pleinement ses prérogatives dans l'intérêt des salariés rattachés à notre CSEE que nous représentons.

La CFE CGC a été une fois de plus la seule Organisation Syndicale à être force de proposition en démontrant que notre analyse permettrait de contribuer au pouvoir d'achat des salariés Orange.

La CFE CGC a été la seule Organisation Syndicale à prendre la parole lors de ce CSE en demandant des comptes à la Direction sur la gestion budgétaire.

La CFE CGC déplore que l'Organisation Syndicale à l'initiative de ce CSE Extraordinaire ne fasse que des effets d'annonce et ne permette pas la fin de la restauration déléguée. Cette prise de position démontre bien une ruse politique, un coup d'esbroufe électoral et non une volonté d'œuvrer en faveur du pouvoir d'achat des salariés d'Orange.

**Votez CFE CGC Orange entre
LE 14 et 16 novembre 2023**

